



Agnès IMBERT

Experte comptable
Commissaire aux comptes

Association EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE

2 Rue CREC'H UGEN

22 810 BELLE-ILE-EN-TERRE

1°) - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2°) - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Bretagne et à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Ouest Atlantique.

16 rue de la Morgan, Immeuble Synergie 22, 22360 LANGUEUX – Mail : altaperformances@outlook.fr

SARL ALTA PERFORMANCES au Capital de 438700 euros - SIREN N° 831199070

TVA intracommunautaire FR 83 831199070

Association EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
2 Rue Crec'h Ugen

22 810 BELLE-ILE-EN-TERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérentes et Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ➔ Nous avons analysé les provisions comptabilisées dans vos comptes afin de nous assurer de leur réalité, de leur correcte évaluation et du caractère aléatoire
- ➔ Nous avons réalisé des contrôles portant sur les dons perçus sur l'exercice et les reçus fiscaux émis par votre association

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Langueux, le 20 mars 2026

Société ALTA PERFORMANCES – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Représentée par **Agnès IMBERT**



SARL ALTA PERFORMANCES
16 Rue de la Morgan
Immeuble synergie
22360 LANGUEUX
altaperformances@outlook.fr
Siren : 831199070

ANNEXE « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
	VISÉ PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES			
Immobilisations incorporelles				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques	444	31	413	
. Autres				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	42 069	34 961	7 108	6 320
. Autres	144 049	133 594	10 455	10 569
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	4 893		4 893	1 260
. Prêts				
. Autres	1 152		1 152	1 135
Total	192 607	168 585	24 022	19 284
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	34 968	13 183	21 785	19 578
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	66 263		66 263	78 142
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	284 475		284 475	278 534
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 024 164		1 024 164	981 121
Charges constatées d'avance	20 128		20 128	18 082
Total	1 429 998	13 183	1 416 815	1 375 457
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	1 622 605	181 768	1 440 837	1 394 742

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
VISÉ PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	828 470	829 694
. Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-108 155	-1 224
Situation nette (sous-total)	720 315	828 470
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	720 315	828 470
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	67 619	52 971
Provisions pour charges	271 144	223 665
Total	338 764	276 635
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 937	37 636
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	151 033	140 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 120	59 809
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	97 668	52 058
Total	381 759	289 637
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 440 837	1 394 742

AA EAU ET RIVIERES

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	du	01/01/2025	%	du	01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2025	PE	au	31/12/2024	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Cotisations		41 644	2,20		48 128	2,81	-6 484	-13,47
Ventes de biens et services :								
- ventes de biens		34 369	1,82		22 254	1,30	12 114	54,44
<i>dont ventes de dons en nature</i>								
- ventes de prestations de services		664 075	35,12		582 039	34,02	82 036	14,09
<i>dont parrainages</i>								
Produits de tiers financeurs :								
- Concours publics et subventions		614 000	32,47		599 222	35,03	14 779	2,47
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable								
- Ressources liées à la générosité du public :								
Dons manuels		135 152	7,15		100 506	5,88	34 646	34,47
Mécénats		311 494	16,47		198 877	11,63	112 617	56,63
Legs, donations et assurances-vie					10 715	0,63	-10 715	-100,00
- Contributions financières								
Reprises sur amortissements, dép., provisions		27 211	1,44		91 676	5,36	-64 464	-70,32
Utilisations des fonds dédiés								
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.		1 400	0,07				1 400	#####
Autres produits		61 574	3,26		57 270	3,35	4 305	7,52
Total		1 890 921	100,00		1 710 686	100,00	180 234	10,54
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises		92 218	4,88		84 190	4,92	8 029	9,54
Variation de stocks		-72	-0,00		-8 357	-0,49	8 285	99,14
Autres achats et charges externes		419 943	22,21		395 481	23,12	24 462	6,19
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés		85 613	4,53		67 988	3,97	17 625	25,92
Salaires		989 666	52,34		856 110	50,04	133 556	15,60
Cotisations sociales		309 893	16,39		260 853	15,25	49 040	18,80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		22 063	1,17		22 739	1,33	-677	-2,98
Dotations aux provisions		77 330	4,09		38 500	2,25	38 830	100,86
Report en fonds dédiés								
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées								
Autres charges		19 435	1,03		84	0,00	19 351	#####
Total		2 016 090	106,62		1 717 589	100,40	298 501	17,38
Résultat d'exploitation		-125 169	-6,62		-6 903	-0,40	-118 266	#####
PRODUITS FINANCIERS								
De participation								
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3	0,00		3	0,00		
Autres intérêts et produits assimilés		18 342	0,97		21 219	1,24	-2 876	-13,56
Reprises sur provisions, dépréciations								
Différences positives de change								
Produits sur cession d'éléments financiers								
Total		18 346	0,97		21 222	1,24	-2 876	-13,55
CHARGES FINANCIERES								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions								
Intérêts et charges assimilées		3	0,00		0	0,00	3	1436,84
Différence négatives de change								
Charges sur cession d'éléments financiers								
Total		3	0,00		0	0,00	3	1436,84
Résultat financier		18 343	0,97		21 222	1,24	-2 879	-13,57

AA EAU ET RIVIERES

COMpte DE RESULTAT (2/2)

	du	01/01/2025	%	du	01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2025	PE	au	31/12/2024	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-106 826	-5,65		14 319	0,84	-121 145	#####
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Sur opérations de gestion					0	0,00	-0	#####
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions, dépréciatio								
Total					0	0,00	-0	#####
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					11 036	0,65	-11 036	#####
Total					11 036	0,65	-11 036	#####
RESULTAT EXCEPTIONNEL					-11 036	-0,65	11 036	100,00
Participation des salariés aux résultats								
Impôts sur les bénéfices		1 328	0,07		4 508	0,26	-3 180	-70,53
TOTAL DES PRODUITS		1 909 266			1 731 908		177 358	10,24
TOTAL DES CHARGES		2 017 421			1 733 133		284 288	16,40
EXCEDENT OU DEFICIT		-108 155	-5,72		-1 224	-0,07	-106 930	#####
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
Dons en nature								
Prestations en nature		28 500			13 703		14 797	107,98
Bénévolat		305 911			286 269		19 642	6,86
Total		334 411			299 972		34 439	11,48
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens								
Prestation en nature		28 500			13 703		14 797	107,98
Personnel bénévole		305 911			286 269		19 642	6,86
Total		334 411			299 972		34 439	11,48